

## Conseil municipal du 17 janvier 2022

**Présents titulaires :** Jérôme VRILOR, Delphine BOUREUX, Claude COMBEPINE, Thibault CHALLETON, Marie-Reine VOLTON, Gérard JOLLET, Dominique GAZOUNAUD, Evelyne BLAIN, Serge NUNES, Maud DUFOUR, Heinrich LANGERON, Jérémy LALANNE, Alexis STANOIEVITCH.

**Excuses :** Christelle PETIT (procuration à Claude COMBEPINE), Ana LECOLIER (procuration à Jérôme VRILOR), Claudine FERRAND (procuration à Delphine BOUREUX), Michèle FAUCARD (procuration à Marie-Reine VOLTON), Sandra LANGERON (procuration à Heinrich LANGERON).

**Secrétaire de séance :** Maud DUFOUR

*Adoption du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 à l'unanimité des membres présents.*

Jérôme VRILOR présente les excuses de Christelle PETIT retenue par des obligations professionnelles.

### 1. Présentation par M. Martinat de l'association de cyclisme de Moulins sur Yèvre du projet de course du 7 mai

---

M. Martinat est président de l'ECOM, Entente Cycliste ECOM (entente cycliste Osmoy/Moulins). Il a lancé le club en 2017 avec le parrainage d'un coureur et ex habitant de Maubranche Il y a aujourd'hui 42 adhérents. 6 courses organisées dans l'année. Les coureurs ont demandé une course sur le secteur des Aix. La date retenue est le 7 mai 2022. Elle est au calendrier de l'UFOLEP. Le parcours fera 7 km. Il faut trouver un nom : Prix de la municipalité, prix des Aix-Rians, prix de AB Graines, prix du Crédit Agricole .... d'ici le mois d'avril. 2 mois ½ avant la course, il faut demander une autorisation à la FFC et à l'UFOLEP. Puis il faut demander l'autorisation à la Préfecture de passer sur les communes. C'est l'association que se chargera de ces démarches administratives par habitude.

Question de Claude Combepine : Quel est l'impact sur la circulation ? La circulation n'est pas bloquée mais les véhicules doivent circuler dans le sens de la course. Un arrêté est demandé au Conseil Départemental et le balisage incombe à ECOM. Départ à 13h30 et fin vers 18h. Il faudrait 12 signaleurs (6 fournis par la commune et 6 par l'association). La participation est estimée à 120/150 coureurs. Il y aura 4 catégories avec 3 départs de courses puisque la catégorie féminine est jumelée avec une autre catégorie. La commission Animation pourra réfléchir à ce qui peut être fait autour de cette journée. L'entreprise AB Graine sera sollicitée pour les prix remis aux coureurs. Il peut également y avoir une remise de gerbe et/ou un cadeau symbolisant la municipalité. Aide demandée par l'association à la commune pour les frais d'organisation : 300 €.

Question de Heinrich Langeron : Est-il possible de laisser l'accès au centre de secours ? Il sera possible de baliser la zone pour ne pas entraver l'accès des pompiers. Il y a des signaleurs dans tous les points stratégiques. La sécurité est primordiale pour les organisateurs.

### 2. Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

---

Date	Signataire	Objet	Tiers	Montant TTC
13.12.21	JV	Aspirateur HEPA Maternelle	Christin	507.54

- Pour le chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 47 903.41€
- Pour le chapitre 21 – immobilisation corporelles : 50 000.00€
- Pour le chapitre 23 – immobilisations en cours : 50 000.00€

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans le respect des conditions exposées ci-dessus
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

#### **4. Nomination d'un nouveau délégué titulaire au SDE 18**

---

Suite à la démission d'Antoine LLOPIS délégué titulaire au SDE18, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire. M. Thibault CHALLETON est volontaire. Pour rappel, M. Dominique GAZOUNAUD est délégué suppléant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De nommer M. Thibault CHALLETON délégué titulaire

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents (Thibault CHALLETON se retire des votes).*

#### **5. Demande de subvention au SDE 18 pour une réparation de panne sur l'éclairage public rue Louis Debeaune (lanterne AN-0284)**

---

Le SDE 18 envisage des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne sur une lanterne rue Louis Debeaune. Les travaux consistent à changer une lanterne pour la somme de 1 106.70€ HT. La prise en charge par le SDE 18 serait de 50 % soit 553.35 € HT ce qui laisserait à charge de la commune également 553.35 € HT.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Louis Debeaune.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- D'accepter le plan de financement du SDE 18 tel que mentionné ci-dessus.
- D'inscrire la dépense au budget.

**Question de Gérard Jollet : Est-ce que ce remplacement est à LED ? Oui, tous les renouvellements le seront à l'avenir.**

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

#### **6. Demande de subvention DETR pour changer la porte d'entrée de l'école maternelle**

---

**Préambule :** Une demande de financement **Dotation Equipement Territoires Ruraux** a été déposée l'an passé pour le changement de la porte d'entrée de l'école maternelle. Elle a été refusée faute de

demande d'autorisation d'urbanisme et d'avis de la commission d'accessibilité et sécurité. Ces éléments ont été demandés. Il convient de refaire une demande de financement DETR pour l'année 2022.

Le programme des opérations éligibles à la DETR en 2022 fait apparaître dans la rubrique 1-scolaire/périscolaire et à la sous-rubrique 11 Bâtiments scolaires et périscolaires : construction, réhabilitation et travaux d'aménagement la possibilité de financer le changement de la porte d'entrée de l'école maternelle.

L'investissement serait de 8 250 € HT.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Autoriser le projet de changement de la porte d'entrée de l'école maternelle
- Autoriser la dépense de 8 250€ HT pour le changement de la porte d'entrée de l'école maternelle et approuver le plan de financement
- Solliciter une aide de 40% sur les fonds DETR soit 3 300€ et autofinancer les 60% restants soit 4 950€
- Conformément à la délibération du 25.05.20, confirme que Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents.
- Inscrire la dépense au budget 2022

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## **7. Demande de subvention DETR pour changer les portes d'issue de secours du Centre Culturel**

Préambule : Une demande de financement DETR a été déposée l'an passé pour le changement des portes d'issue de secours du Centre Culturel. Elle a été refusée faute de demande d'autorisation d'urbanisme et d'avis de la commission d'accessibilité et de sécurité. Ces éléments ont été demandés. Cependant pour le patrimoine bâti, le financement DETR est désormais conditionné à la réalisation d'un diagnostic thermique. Le cout pour celui des écoles s'élevait à 5 100 €. Le délai de réalisation de cette étude sera trop court pour la date limite de remise des dossiers DETR à savoir le 15.02.2022 de plus, la porte côté stade a déjà était validée lors du conseil municipal du 19 juillet 2021 en raison de la dangerosité qu'elle représentait.

Dans ce cadre il convient de rechercher d'autres financements possibles auprès du Conseil Départemental par exemple.

Le changement des 2 portes de secours du Centre Culturel représente un investissement de 15 229 € HT.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Approuver le projet de changement des 2 portes de secours du Centre Culturel
- De rechercher tous les financements possibles pour ce projet.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## **8. Autorisation du Centre de Loisirs de vacances de Pâques : mise à disposition des locaux et du personnel pour l'emménagement et le déménagement**

---

La communauté de communes des Terres du Haut Berry a sollicité la commune pour l'organisation du centre de loisirs des vacances de pâques du 11 avril au 22 avril inclus.

Les besoins en salles sont les suivants :

### **Ecole maternelle :**

- La première pièce (couloir) avec les toilettes
- Le petit espace où il y a les ordinateurs (pour bureau direction)
- La salle de motricité
- La salle de sieste

### **Ecole élémentaire :**

- **Pour les élémentaires :**
  - Les 2 salles ancienne CLIS
- **Pour les Préados/ados**
  - L'accueil périscolaire

Ainsi que la cantine.

Une réunion de préparation avec les directrices aura lieu pour bien anticiper l'occupation des locaux.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser le déroulement du Centre de Loisirs dans les locaux des écoles du 11 au 22 avril prochain ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires notamment les conventions avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition des locaux et du personnel.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## **9. Modification de la régie de recette des droits de place**

---

Compte tenu de la fin du contrat avec M. Delamarre, il convient de modifier l'arrêté de régie de recette pour indiquer que Didier Drouhot est régisseur principal. Le régisseur suppléant sera :

### **Le Maire des AIX D'ANGILLON,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu la délibération du 25 mai 2008 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place des marchés des mardis matin et des vendredis après-midi ainsi que des jours de foires,

Vu l'arrêté du 23.05.2011 désignant un régisseur et un régisseur suppléant pour les droits de place des marchés, foires et brocantes ;

Vu la délibération du 7 décembre 2021 fixant les tarifs des droits de place des marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'avis de M. le trésorier principal de Les Aix d'Angillon ;

#### **ARRETE :**

**Article 1.** A compter du 1<sup>er</sup> février 2022, M. Didier DROUHOT né le 26 septembre 1966 à Bourges est nommé régisseur de la régie de recettes instituée auprès de Les Aix d'Angillon avec mission de recouvrer exclusivement les recettes liées au droit de place des marchés des mardis matin et des vendredis après-ainsi que les jours de foire, de brocante et pour les food trucks.

**Article 2.** En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, M. Didier DROUHOT sera remplacé par M. Gilles DROUHOT né le 29 juin 1967 à Bourges.

**Article 3.** En raison de la modicité du montant de l'encaisse, le régisseur sera dispensé de cautionnement.

**Article 4.** M. Didier DROUHOT percevra l'indemnité de responsabilité de régie.

**Article 5.** M. Didier DROUHOT et M. Gilles DROUHOT sont, conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsables de la conservation des fonds qui, en application de la délibération ne devront jamais excéder 300 euros, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

M. Didier DROUHOT et M. Gilles DROUHOT ne devront pas exiger ou percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans la délibération constitutive sous peine de s'exposer aux poursuites pénales et disciplinaires prévues en matière de comptabilité de fait.

**Article 6.** M. Didier DROUHOT et M. Gilles DROUHOT devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds, et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 7.** M. Didier DROUHOT et M. Gilles DROUHOT appliqueront chacun en ce qui le concerne, les dispositions du présent arrêté.

**Article 8.** Copie du présent arrêté sera adressée à M. le trésorier de Les Aix d'Angillon

#### **10. Convention pour la labellisation Guid'Asso**

---

La commune s'est portée candidate pour demander la labellisation Guid'Asso en partenariat avec la ligue de l'enseignement. Il s'agit d'intégrer un réseau d'appui aux différentes démarches que les associations pourraient avoir à faire pour simplifier et coordonner leurs actions.

Il y a différents échelons dans cette labellisation : prescripteur, informateur, accompagnateur généraliste et accompagnateur spécialiste. La commune des Aix d'Angillon serait candidate pour le rôle d'informateur. Il s'agit d'accueillir les bénévoles et porteurs de projets des associations, leur apporter une information adaptée sur les essentiels de la vie associative, leur expliquer les démarches administratives, leur mettre à disposition une documentation de base et les orienter vers les bons interlocuteurs selon le besoin.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter l'engagement dans la démarche de labellisation Guid'Asso
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Il s'agit d'une labellisation pour 3 ans. Il faut mettre à disposition un équipement informatique. La commune s'engage à participer aux animations du réseaux.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## 11. Divers

---

- Contrat balayeuse avec Framacau à la prestation et attestation TVA à 10%.

Suite au devis de l'entreprise Meyer sur la fin d'année 2021, le coût a posé question. Une consultation a été menée avec cette entreprise de Poilly lez Gien et Framacau de Bourges. La prestation proposée par Framacau couvrira un circuit de 12 km de voiries. Les prix seront à la prestation : heure, 1/2 journée, selon un calendrier « intelligent » avant et /ou après les manifestations (expl : défilés, brocante, marchés ..) Remerciements à Didier Drouhot pour son expertise sur le sujet.

- Question de Dominique Gazounaud : existe-t-il une astreinte en cas de mauvais temps sur la Place Nationale à cause du gel (sol glissant) ? → Une réflexion va être menée sur le revêtement de la place et la nécessité ou non de mettre en place cette astreinte.

- Convention pour la stérilisation des chats. Marie-Reine VOLTON précise que l'action est programmée avec un démarrage dans les prochains jours.

- Concernant la communication sur l'eau, la communauté de communes Terres du haut Berry devrait faire une information complémentaire (campagne de communication en direction des entreprises et des habitants) en partenariat avec la SAUR.

Demande d'une participante/habitante présente :

- Demande de réparer les accotements sur la route de Bourges.
- Demande de mettre un stationnement alterné tous les 15 jours rue André Borde.

**L'ordre du jour a été épuisé à 19H45**

**Le 1<sup>er</sup> adjoint,**



**Jérôme VRILOR**

**Le secrétaire de séance,**



**Maud DUFOR**

## **Dates à retenir :**

- **Le samedi 29 janvier : distribution des bulletins municipaux**

### **Commission travaux :**

- **Le 18/01 : Etang (rencontre EPIC)**
- **Le 21/01 à 18h : Etang, fleurissement, projet de Bryan**
- **Le 25/01 : réunion mensuelle**

### **Commission environnement :**

- **Le 19/01 : 18h30 commission animations (course cycliste, Nature 18)**

### **Commission réseaux :**

- **Le 02/02 : SIVY**

**Conseil communautaire le 27 janvier 2022**

**Prochain Conseil Municipal le lundi 21 février 2022 à 18h30**